

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE	
Un an	\$ 5.00
Six mois	2.50
Quatre mois	1.50
L'abonnement est strictement payé	
EDITION HEBDOMADAIRE	
Un an, au comptant, d'avance	\$ 1.00

ERNEST PACAUD,

L'ELECTEUR

Edition du midi

QUEBEC, 23 NOVEMBRE 1896

Le règlement scolaire accepté par la minorité catholique de Manitoba

L'opinion de l'honorable M. Prondergast

Nous écrivions vendredi et répétions dans notre édition de samedi que nos frères de Manitoba étaient satisfaits du règlement de la question scolaire.

Le Star nous apportait hier la confirmation de cette assertion.

Notre public connaît l'honorable M. Prondergast. C'est un jeune québécois qui est allé se fixer il y a plusieurs années à St Boniface, le siège archiepiscopal de Manitoba.

Avocat et journaliste, il devint bientôt le chef reconnu de nos compatriotes de la-bas. Ceux-ci l'électrent à la législature sans interruption depuis nombre d'années. Sa valeur et son autorité étaient telles qu'il fut appelé au ministère. Il en fut la figure la plus marquante.

Survint la législation de 1890. Notre ami se révolta.

Plutôt que de sanctionner par sa présence au ministère et sa responsabilité ministérielle une telle injustice, il démissionna.

Député, il a toujours occupé une position indépendante, faisant bien des fois la partie bien désagréable pour ses anciens collègues.

Des efforts surhumains furent faits pour le reconcilier. Il n'y a pas d'avantages personnels et d'honneurs que l'on ne lui ait pas offerts.

L'hon. M. Prondergast resta inébranlable, se contentant toujours de répondre: Rendez justice à mes co-religionnaires et je retournerai dans les rangs.

Or, voici ce que pense ce même homme du règlement scolaire effectué par M. Laurier.

"M. J. E. Prondergast déclare qu'il n'a aucune hésitation à dire que cet arrangement, s'il est exécuté de bonne foi, améliorera considérablement l'état de choses actuelles. Il n'aura pas seulement l'effet de remettre les catholiques romains dans la même position qu'ils étaient auparavant, mais leurs écoles seront à l'avenir comme durant les six dernières années sous le contrôle supérieur du gouvernement avec toute une série de réformes importantes dans la loi.

Je crois que mes coreligionnaires commettraient une faute grave s'ils n'acceptaient pas loyalement ce règlement."

(Voir 5me colonne page 13 du Star de samedi.)

Puisque la minorité catholique de Manitoba qui souffrait depuis six ans de l'injustice que tout le monde connaît se déclare satisfaite, pourquoi les catholiques du dehors qui n'étaient intervenus que pour protéger cette même minorité ne seraient-ils pas eux-mêmes satisfaits?

La parole d'un honnête homme

Durant la dernière campagne électorale, l'hon. M. Laurier a déclaré à maintes reprises à l'électorat du Dominion que s'il était porté au pouvoir, il réglerait le malheureux imbroglio scolaire en moins de six mois.

Il a tenu parole.

M. Laurier a été assermenté comme premier ministre du Canada le 11 juillet dernier.

Le règlement scolaire a été rendu public par l'Electeur en premier lieu le 20 novembre.

Cet arrangement était conclu depuis dix jours déjà entre les deux gouvernements.

C'est donc quatre mois après son avènement au pouvoir que M. Laurier a rendu aux catholiques de l'ouest la justice qu'ils réclamaient vainement depuis six ans.

La presse bleue et le règlement scolaire

Il ne faut pas nous demander ce que dit la presse bleue du règlement scolaire.

Nous avons déjà à maintes reprises fait connaître sa critique anticipée.

Elle ne connaissait pas un mot du règlement, il y a deux mois, et déjà elle dénonçait M. Laurier comme un traître pour avoir abandonné les droits des siens.

Nous avons aujourd'hui sous les yeux le spectacle d'écrivains et de politiciens, qui étaient disposés naguère à accepter la loi Dickey et le compromis recherché par les ministres Dickey, Desjardins et Smith, dénonçant à présent l'idée même d'un compromis comme une capitulation.

Vendredi dernier le Star publiait une

dépêche d'Ottawa où il était dit qu'une lettre venait d'être reçue du sénateur Bernier, de Manitoba, disant que quel que fut le règlement—qui n'était pas encore connu—les catholiques de Manitoba ne l'accepteraient pas à moins qu'il ne comportât le rétablissement des écoles catholiques, sous le contrôle des catholiques et maintenues avec l'argent du gouvernement de la province.

Pourquoi acceptait-on donc au mois de mars dernier, comme satisfaisante, la mission des ministres Dickey, Desjardins et Smith?

Qu'allaient donc faire ces messieurs à Winnipeg, si ce n'était tenter un compromis?

Et cette démarche n'était-elle pas acceptée par Mgr Langevin lui-même?

Voici comment s'exprimait La Minerve le 23 mars:

"Si la presse rouge était moins fourbe, elle aurait presque réussi à faire croire, à force d'insinuer, que Mgr Langevin et la hiérarchie de l'Ouest voyaient d'un mauvais œil la démarche du gouvernement fédéral auprès de Greenway.

Une correspondance spéciale de Winnipeg au Star, hier soir, fait dire à Mgr Langevin qu'il n'a pas de quoi se plaindre, au contraire beaucoup de bien.

Chacun sait, du reste, que tel est le cas pour tous les esprits non préjugés."

Et quel était ce compromis dont on attendait beaucoup de bien?

Laissons la parole à l'hon. M. Oulmet qui était alors le chef reconnu du parti conservateur:

Le Witness, indépendant.

(1ère colonne de la 1ère page).

Ottawa, 25 mars.

"M. Oulmet a déclaré de bonne heure ce matin en parlant aux Communes que si l'instruction religieuse était permise aux enfants catholiques dans les écoles publiques, qu'ils existent aujourd'hui, cette concession serait jugée satisfaisante pour la minorité."

Relevons cette autre dépêche aujourd'hui pleine d'intérêt:

(Dépêche spéciale au Herald)

Ottawa, 25 mars.

L'importante déclaration faite par M. Oulmet à la Chambre des Communes hier soir a fait naître la rumeur ici aujourd'hui que le Remedial Bill a été abandonné par le gouvernement.

M. Oulmet a dit que si Manitoba faisait des concessions au sujet de l'enseignement religieux dans les écoles, qui seraient satisfaisantes pour la minorité, cela serait accepté par les catholiques romains.

On dit que cela comporte les instructions officielles données aux délégués.

Si le premier ministre Greenway accepte cela, et si l'on a pas de doute qu'il l'accepte, alors la bill sera abandonné.

Et cet autre du Mail du 26 mars:

"La dernière invention des libéraux que le gouvernement se propose de presser l'adoption de sa loi scolaire même si les délégués ou viennent à un règlement satisfaisant est absolument sans aucun fondement."

Il ne paraît y avoir aucun doute que la minorité est disposée à faire la moitié du chemin pour rencontrer les autorités provinciales et en venir à une entente."

Gardons pour la bonne bouche l'opinion du Mail, le journal le mieux accredité du beau parti conservateur.

Nous détachons de son numéro du 26:

"Il ne s'agit nullement de rétablir les écoles catholiques"

"Nous avons toujours prétendu qu'il n'y avait eu question de rétablir les écoles séparées, et cette opinion est partagée par un grand nombre d'hommes de la minorité que M. Oulmet. Dans le cas où l'on ne pourrait en arriver à une entente, il a dit qu'il espérait que la loi passerait, mais il a ajouté au cours d'un entretien, ce soir, que les catholiques paieraient leurs taxes et enverraient leurs enfants aux écoles publiques, s'ils pouvaient seulement choisir leurs professeurs et leurs livres, de façon à assurer aux enfants une éducation conforme à leurs croyances religieuses."

"Il n'y a pas de doute que cette manière de voir est facilitée considérablement le règlement de la question."

N'est-ce pas qu'il est comique de voir tous ces pantins de notre presse bleue hurler aujourd'hui contre le règlement de la question scolaire, surtout du règlement si large, si conciliant, si bienfaisant pour la minorité opprimée.

Après ces déclarations que nous venons de rappeler, n'est-il un homme qui oserait prétendre que les écoles séparées eussent été rétablies si les conservateurs étaient restés au pouvoir?

L'opinion des autres

Recueilli par un organe conservateur

Nous détachons de La Presse, journal conservateur, dont le propriétaire vient d'être nommé conseiller législatif par le ministre Flynn, ce qui suit:

M. JOHN P. WHELAN

Bien que conservateur, je suis heureux de reconnaître que le règlement effectué par l'hon. M. Laurier est satisfaisant. Il était impossible d'exiger davantage et la minorité aura certainement raison de se dire satisfaite.

(M. Whelan est propriétaire du True Witness, organe des Irlandais catholiques de Montréal.)

M. H. C. ST PIERRE, C. R.

"Vous me demandez mon opinion sur le règlement de la question des écoles, réglé par l'hon. M. Laurier. Je suis satisfait. Il était impossible d'exiger davantage et la minorité aura certainement raison de se dire satisfaite."

"Dans la province de Québec, on a laisné croire à notre population qu'au Manitoba, les catholiques et les Irlandais-Français, établis là étaient tous voisins les uns des autres comme le sont les habitants de nos paroisses. On les a aussi laissés sans impression que les terres étaient comme

ici de trois arpents en largeur et que, par conséquent, il était facile de grouper ensemble les enfants Canadien-français et catholiques. Ceci est absolument inexécutable. Au Manitoba, les terres ont été divisées comme dans l'Ontario, c'est à dire qu'elles ont dix arpents de front. Huit terres donnent 80 arpents, c'est à dire près de deux lieues; 17 terres donnent au-delà de deux lieues. Or, qu'on s'imagine des cultivateurs catholiques dispersés au milieu de protestants et de Mennonites. En certains endroits, sur un espace de deux lieues, on ne pourrait trouver que deux ou trois catholiques. C'est donc donner aux catholiques du Manitoba tout ce qu'ils peuvent physiquement espérer que de leur accorder le droit de recevoir l'instruction religieuse pendant une demi-heure par jour, de 3 h. 30 à 4 heures, dans les écoles où il est évidemment impossible de former d'autres écoles que des écoles composées d'enfants protestants et d'enfants catholiques.

Je ne suis pas sûr que les catholiques peuvent demander de plus. Il n'y a que les politiciens fanatiques et les faiseurs de scandales qui pourraient exiger davantage, et quant à moi, je ne puis que féliciter le gouvernement de M. Laurier et surtout l'hon. M. Laurier lui-même et l'hon. M. Tarte, sur le résultat presque inespéré qu'on a obtenu. J'ai tout lieu de croire que ce résultat va mettre fin à l'agitation qu'on a créée dans le pays, et que tous les hommes bien pensants qui veulent la paix et l'harmonie vont s'enrayer, qu'ils soient libéraux ou conservateurs, pour fermer la bouche aux faiseurs de scandales et aux démagogues qui cherchent à amener les classes ignorantes pour servir leurs fins personnelles."

Les dernières élections, M. Laurier a demandé six mois pour régler cette question des écoles. Je constate qu'il a réussi à la régler en quatre semaines, à peu près, et tout le monde doit lui avoir gré de ses efforts."

"J'espère que cette question est maintenant enterrée pour toujours et que tous les Canadiens français bien pensants qui veulent vivre en paix et en harmonie, sur un pied d'égalité avec les autres compatriotes Anglais, Ecossais et Irlandais, se déclareront satisfaits du compromis honnête par lequel le gouvernement de l'hon. M. Laurier a réussi à donner à nos compatriotes du Manitoba leurs droits à un enseignement religieux dans leurs écoles, et que la parole d'un homme qui, dans nos paroisses, se dévoue à l'enseignement, est maintenant disparue pour jamais."

M. FOSTER DEMANDE DU TEMPS

L'hon. G. E. Foster a refusé de dire son opinion sur l'importante question des écoles; il veut au préalable faire la comparaison de ce que M. Greenway a accepté, avec ce qu'il a refusé à la délégation du dernier gouvernement.

M. L'ARCHEVEQUE DE ST BONIFACE

Winnipeg, 21.—On a demandé, hier soir, à Mgr Langevin, ce qu'il pensait du règlement des écoles. Sa Grandeur ne connaît pas ce règlement. On lui a alors montré un journal.

L'archevêque de St Boniface a refusé de parler ainsi à l'improviste et de dire son opinion pour les journaux; mais à sa manière d'agir, en lisant l'article, il était facile de voir que la nouvelle loi ne le satisfaisait pas et qu'il fera de la résistance.

La plupart des hommes publics refusent de donner des explications. On s'attendait à un règlement des plus satisfaisants. On attend maintenant l'opinion publique avant de s'exprimer."

Concessions inattendues

Ce qu'en dit un journal conservateur

Voici les remarques dont le Star, de Montréal, a fait précéder la publication du règlement scolaire:

"It will be seen that the Manitoba Government have gone considerably further in concessions to Mr. Laurier than they offered to go in the offer made by Messrs. Smith, Desjardins and Dickey at Winnipeg in March last. Now the French language is to be taught and Catholic teachers employed; then there was no suggestion of the important concessions to Mr. Laurier's fellow countrymen in the West."

(Traduction.)

"On verra que le gouvernement de Manitoba est allé beaucoup plus loin dans les concessions à M. Laurier qu'il n'avait offert d'aller dans les propositions faites par MM. Smith, Desjardins et Dickey au mois de mars dernier. Maintenant le français doit être enseigné et l'on emploiera des instituteurs catholiques; il n'y avait pas alors de suggestions de ces importantes concessions aux compatriotes de M. Laurier dans l'ouest."

Confondu par les faits

UN BOOM!

Toute la presse conservatrice du pays n'a cessé de répéter pendant la dernière campagne électorale que si les libéraux arrivaient au pouvoir ce serait le coup de mort porté à nos industries.

Or, non seulement les industries existantes n'ont pas du tout envie de mourir, mais c'est qu'il en surgit de nouvelles d'une façon tout à fait prodigieuse, inouïe au Canada.

"A London la plus récente entreprise est celle organisée par Dymott & Sons, Barrie, qui doivent ouvrir une nouvelle fabrique de matériaux de construction."

La Anchor Wire Fence Company composée de capitalistes de Stratford, ouvrira un établissement à Brantford avec un capital de \$90,000.

La Dominion Rubber Co a donné samedi dernier un contrat pour la construction d'une fabrique à trois étages, 140 pieds sur 40. La machinerie est déjà achetée, et la compagnie a déjà des ordres d'avance pour un an. Le capital de cette compagnie est de \$75,000 et la fabrique sera placée à Brockville.

Notes personnelles

Les ministres Borden et Fitzpatrick ont quitté Québec à 1 heure hier après midi pour retourner à la capitale.

M. Achille Carrier-avocat de Montréal, est au Frontenac.

M. Louis Taché, avocat de Montréal, est au Frontenac.

M. et Mme Hugh Allan, de Montréal, sont en ville.

J'ai été guéri d'un goitre douloureux par le LINIMENT MINARD.

BYARD McMILLIN.

Chatham, Ont.

J'ai été guéri d'inflammation par le LINIMENT MINARD.

Mme W. W. JOHNSON.

Walsb, Ont.

J'ai été guéri d'une névralgie de la figure par le LINIMENT MINARD.

J. H. BAILEY.

Perth, Ont.

La Jarvis Bicycle Saddle Company, de Toronto, fabrique sur capital de \$20,000.

Depuis le mois de juillet dernier Hamilton a organisé une compagnie d'entrepôts réfrigérateurs, une fabrique de frains à air comprimé, une fabrique de papier sablé et une fabrique de bicyclettes.

Une nouvelle manufacture de chaussures s'ouvrira à Shédiac, N. E.

La Child's Shoe Factory à Amherst, N. E., autrefois mise en opération par H. M. Cotes, mais qui a été fermée, a été rouverte par A. D. Taylor.

Dans le cours de la semaine dernière pas moins de six compagnies se sont fait incorporer à Ontario seulement pour exploiter des mines.

Ce mouvement d'activité extraordinaire que l'on remarque à Ontario se produit dans toutes les autres provinces.

Les libéraux ne ferment donc pas plus les portes des fabriques qu'ils ne ferment les portes des églises!

Actualités

Ouverture de la saison de théâtre à l'Académie de soir.

Le candidat libéral, M. James McKinnie, a été élu à Lakeside, Manitoba, par une majorité de 51.

On commença l'enquête sur les contestations d'élections suivantes:

Nicolet..... 9 décembre

Trois Rivières..... 22

Champlain..... 29

Ce sont trois députés conservateurs qui sont défendeurs.

Il nous fait plaisir de voir le Globe, le grand organe libéral, accepter sans réserve le règlement scolaire.

La grande presse anglaise dit que l'un des coups les plus habiles que M. Laurier ait fait depuis qu'il est premier ministre, c'a été de nommer sir Donald Smith haut commissaire à Londres.

Cet homme, qui vaut plusieurs millions de piastres, est bien vu même dans les hautes sphères de Londres. L'autre jour il a assisté à un banquet où se trouvait M. Balfour, le leader des communes impériales.

Appelé à répondre au toast aux colonies, il a fait une peinture des ressources du Canada qui a créé toute une sensation dans le monde de la finance en Angleterre.

Les journaux prétendent que ce discours va pousser des millions de capitaux au Canada.

Les ministres ont terminé leurs conférences avec les industriels de Toronto. Ils seront à Hamilton le 30.

Nous commençons aujourd'hui la publication du réquisitoire si complet contre l'administration provinciale fait l'autre jour à la chambre par M. Gladu, député d'Yamaska.

Ceux qui s'occupent des luttes de hasting devraient conserver précieusement ce document.

Le Free Press de Winnipeg, organe des conservateurs de la-bas, admet que M. Laurier ne pouvait faire un meilleur choix que M. Sifton pour représenter les provinces de l'Ouest dans son ministère.

Ce sera le plus jeune des ministres, dit le Free Press, mais ce ne sera pas le moins remarquable par le travail, comme par l'activité dévouée.

Une dépêche de Halifax mande qu'une violente tempête y sévit depuis 9 heures hier soir.

Une canadienne est la cause d'un scandale dans les hauts cercles sociaux d'Europe en ce moment.

Il s'agit d'une Delle Ward dont le père était veuve épouse M. Cameron de Toronto. La famille alla à Paris en 1890. Leur immense fortune leur ouvrit tous les salons. Mlle Ward rencontra le prince de Chimay (Carnegie, de Belgique). Ils se marièrent.

Mais voici que la princesse s'est éprise d'un Hongrois, musicien des boulevards, des restaurants, et s'est enfuie avec lui. Le prince demande le divorce.

Nous sommes en position de déclarer que le gouvernement de M. Laurier va commencer immédiatement des travaux importants à Québec.

Nous en donnerons bientôt les détails. Ceux qui ont rencontré l'hon. M. Borden à ce sujet samedi tout à fait étonnés.

Pour la première fois de la saison on pouvait voir flotter des morceaux de glace sur le fleuve, ce matin.

Les bateaux de la traversée ont été chargés à 2 heures ce matin.

Le Montréal part à midi pour Sorel où il sera mis en hivernement.

Le Canada ne revient plus. La navigation est donc virtuellement close entre Québec et Montréal.

Notes personnelles

Les ministres Borden et Fitzpatrick ont quitté Québec à 1 heure hier après midi pour retourner à la capitale.

M. Achille Carrier-avocat de Montréal, est au Frontenac.

M. Louis Taché, avocat de Montréal, est au Frontenac.

M. et Mme Hugh Allan, de Montréal, sont en ville.

J'ai été guéri d'un goitre douloureux par le LINIMENT MINARD.

BYARD McMILLIN.

Chatham, Ont.

J'ai été guéri d'inflammation par le LINIMENT MINARD.

Mme W. W. JOHNSON.

Walsb, Ont.

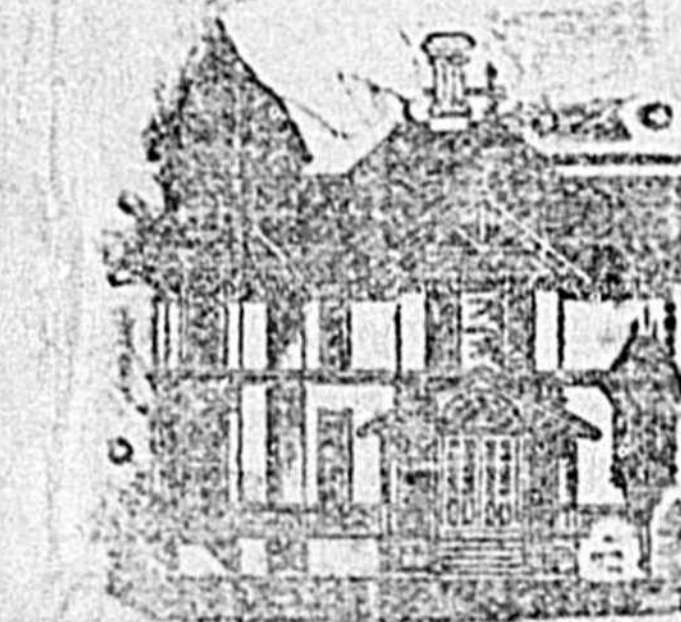
J'ai été guéri d'une névralgie de la figure par le LINIMENT MINARD.

J. H. BAILEY.

Perth, Ont.

Agence d'immeubles

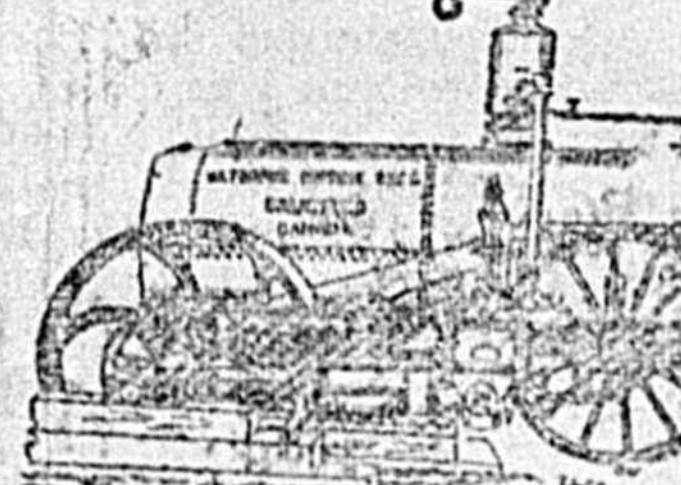
No 125 rue St-Pierre



Alfred Lemieux

Agent d'immeubles.

Québec, 5 Sept. 1896.



Engins "Champion"

Bouilloires en acier.

Pompes, Embouteilleurs

Et moulinets combinés.

Moulinets à bardeaux.

Moulinets à lattes.

Moulinets en pierre.

Etc., Etc., Etc.

de la Cie Waterous de Brantford, Ont.

AUSSEI:

Charrues en acier.

Moulinets à battoir.

Coupe-Taille "Rosa"

Coupe-Liquides.

Pelles à cheval.

Bouilloires agricoles.

Etc., Etc., Etc.

Le tout de la plus haute qualité et aux plus bas prix.

Demandez les circulaires.

W. A. Ross, 78 rue St-Paul

2e et 3e.

COGNAC

JOCKEY CLUB

(Le plus connu et le plus populaire du Canada)

EN VENTE CHEZ A. Granier, No 91 rue

St-Jean, Arthur Drouin, No 712 rue

St-Vallier, J. N. Bergeron & Cie, No

151 rue St-Joseph. 6 août 1896

LA CROIX ROUGE

SERUM PASTEUR (Anti-diphthérie) 89c

AYER'S HAIR VIGOR..... 65c

BENSON'S CAPSINE PLASTERS 18c

BIPHOSPHATE de chaux des frères

Maristes (Grandeur de \$1.00) 68c

BIPHOSPHATE de chaux..... 1.20

(Grandeur de \$1.50)

BURDOCK'S BLOOD BITTERS..... 69c

BOSCHER'S GERMAN SYRUP..... 67c

(Grandeur de 50c)

BROWNS BRONCHIAL TROCHES 18c

(Grandeur de 25c)

CHARBON MEDICINAL du Dr 55c

Belloc

PASTILLES MEDICINAL char-

bon Belloc 42c

EAU DE MELISSE des carmes..... 30c

Nouvelles marchandises

Le sousigné vient de recevoir et offre
EN VENTE
Nouvelles moulures pour enca-
drement
Assortiment de toute beauté
Nouvelles gravures en aquarelle
Nouveaux miroirs d'étagères
Nouveaux miroirs sur piedestal, pour
présent
Nouveaux vases et fameuses peintures à la
main
Nouveaux cadres pour photographie, une
grande variété
Chevalets
chaises
paravents
tableaux
etc., etc.,
A. BELANGER,
183 Rue St Jean
11 Nov. 1911

Convertes pour
chevaux de
cette marque
célèbre
5/A
TRADE MARK

Sangles
Brosses pour chevaux
Clippers pour chevaux
Lampes pour tondre
Singeing lamps
Accessoires pour étales.
Assortiment complet

H. S. SCOTT & CO
QUINCAILLIER
60 rue St-Pierre, Basse Ville
Téléphone 133. 24 et 1 m

Dr A. LANTIER
Chirurgien Dentiste
No 50 rue Couillard
QUEBEC
Vis à vis à maison Lecomte
e-j.m.

Recu-
50 SORTES DIFFÉRENTES DE
BON BONS
EXTRA SUPERIEUR
Messieurs les pharmaciens et épiciers
feraient bien de se hâter afin
de faire un choix

Demandez à votre épiciers



LA BIÈRE
COTE & AMYOT
EST SUPERIEUR A TOUT AUTRES...

VENTE A
Prix réduits

AVANT LE
DEMEAGEMENT

Enormement réduits

toutes les marchandises dans nos deux
départements bien connus, rue Soule-
fort et Côte de la Montagne. Nous in-
viterons cordialement le public à visiter ces
établissements.

Jos. Hamel & Cie.

4 nov. 2 m.

N. DION Jr.
BANQUIER
Ancien Gérant de la Banque Jacques
Courcier à St-Jean

COMPTABLE-ET-LIQUIDATEUR
Ecoule tout spécialement de
COLLECTION
tous les livres de
Réglement d'actes de faillites

Agent circulaire de la Banque de Québec

Bureau: 264 Rue St-Joseph St-Roch
BLOO PATOINE
Téléphone 201.

Canadiens à l'étranger

L'Observateur romain dit que le che-
valier G. A. Drolet a assisté à la messe dans
la chapelle privée du Pape dimanche le
premier novembre.
Sûr l'adresse en réponse au
discours du Trône, en
réponse à l'hon. M.
Pelletier, procu-
reur général

M. l'Orateur,

Nous entendions hier soir l'hon.
procureur général terminer sa haran-
gue en réponse à l'éloquent et victo-
rieux plaidoyer de mon honorable
ami le député de l'Islet, en répétant
bien fort ce que son chef, l'hon. pre-
mier ministre, avait dit et répété
avant lui : nous sommes un gouver-
nement d'action et de décision, nous
voulons marcher de l'avant, et nous
montrons dignes de la confiance du
peuple.

Ces paroles dans la bouche d'un
ministre du gouvernement inerte et
stérile que nous avons depuis 1892,
nous peignent bien ces serviteurs qui
ont passé dans l'oisiveté le temps du
travail dont ils retirent le salaire, et
qui, lorsqu'ils voient arriver le ma-
ître, se mettent vivement à l'ouvrage,
et tâchent de le persuader qu'ils lui
font une besogne bien profitable.

Ces messieurs n'ont pas la fran-
chise d'un serviteur que son maître
avait trouvé endormi dans son champ
aux côtés de son compagnon de tra-
vail ou plutôt d'oisiveté. Le maître
se nommait M. Mongeon et les deux
endormis Soulières et Brodeur. Le
maître les réveille tous deux, et dit à
Soulières : — "Que faites-vous là ?"
Soulières répond : — "Je ne fais rien,
M. Mongeon." Et vous, Brodeur ? —
"J'aide à Soulières, M. Mongeon."

L'approche des élections réveille
ces messieurs, mais le peuple a vu
dormir et leur compte est tout tiré.

L'honorable procureur général,
dans des termes quelque peu acerbes,
paraissait anxieux de savoir quelles
œuvres mémorables l'hon. chef de
l'opposition aurait jamais accomplies
qui puisse être comparées aux sien-
nes.

Je m'empresse de le rassurer et de lui
dire que dans toute la carrière de l'hon.
chef de l'opposition, si bien remplie par des
travaux utiles, sérieux et profitables au
pays, et si bien caractérisée par sa droiture
en politique et sa fidélité aux principes, il
n'y a rien de comparable à tout ce qui a
déjà rendu célèbres à tant d'autres titres
l'hon. Procureur Général, pourtant si jeune
encore.

Et quand l'hon. ministre nous parle si
orgueilleusement de sa Balance sheet, s'il
veut bien m'en croire, il ne la mettra pas
en parallèle avec celle de l'hon. chef de
l'opposition, car il aurait plus à y perdre
qu'à y gagner.

Je passe en passant : l'abolition du
double mandat, qui était une tache bien
nuisible dans notre constitution ; la loi
concernant les dépôts judiciaires et volon-
taires, qui a mis à l'abri des défections
des valeurs énormes au profit des mineurs,
créditeurs, et autres ; la proposition en cours
civil pourvoyant à l'ennéagement des
devoirs coutumiers et servitudes, proté-
geant le public contre ces charges latentes,
cause antécédente de tant de procès et de
pertes considérables ; la législation concer-
nant l'exploitation des mines ; la loi abo-
lissant la continuation de commerce, et qui
pourrait citer bien d'autres œuvres bien-
faites, dues, comme celle-ci, au travail
et au mérite de l'honorable chef de l'opposi-
tion, mais en voilà assez pour calmer les
nerfs de l'hon. procureur général.

L'hon. ministre a cru faire un point
formidable contre l'hon. chef de l'opposi-
tion, en disant que l'hon. procureur gé-
néral, dans sa harangue, avait dit qu'il
jetait un peu de venin, un certain rap-
port datant de 20 ans passés dans lequel
la majorité d'un comité avait déclaré que
le gouvernement dont faisait partie
l'hon. chef de l'opposition, se serait, sans
doute, trompé dans l'appréciation de la
valeur de la loi sur le venin, en acceptant
pour prix d'une créance qu'il avait sur cette
ferme, une somme inférieure à la valeur de
cette créance, mais l'hon. procureur gé-
néral devrait savoir ce que tout le monde sait,
que cette ferme qui était dans le commerce
a été vendue plus tard, à un prix tellement
élevé, que le gouvernement n'aurait pas
eu à regretter, par la transaction qu'il avait
faite, une somme beaucoup plus considéra-
ble que celle qu'il aurait perdue sur sa
créance, s'il avait attendu plus tard pour la
percevoir, comme la majorité du comité
l'a alors prétendu. En sorte, l'erreur dans
cette affaire n'est pas dans l'appréciation
de la valeur de la loi sur le venin, mais
l'honorable chef de l'opposition n'a pas
gouverné dans l'intérêt du pays, mais bien
par la majorité d'un comité dont la décision
s'est trouvée infirmée par la vente sub-
séquente de la ferme Gowen que je viens de
rapporter.

Le dernier trait lancé contre la personne
du chef de l'opposition, c'est qu'il
avait eu qu'on avait tort de le comparer à
l'hon. M. Laurier. L'hon. ministre aurait
pu être la modestie de vouloir être com-
paré au grand et noble chef du parti libéral
à Ottawa ? Ce que nous savons, et procla-
mons avec joie, c'est que notre distingué
chef est à Québec, ce qu'on ne peut pas
dire à Ottawa, un patriote éclairé, sans
pourtant sans tache et sans reproche ; et je
souhaitais à leurs contempteurs de mériter
qu'on en dise autant d'eux-mêmes.

C'était beau d'entendre l'hon. Procureur
Général faire appel à notre générosité et
nous prier, au lieu de nous battre, de nous
unir, c'est-à-dire, de nous unir à lui et à
ses collègues pour obtenir un réajustement
du subside fédéral ; c'était beau surtout
pour nous qui pouvions contempler à notre
aise nos adversaires rendant hommage à
notre politique et se jetant à nos pieds
pour nous supplier de les aider, eux si im-
puissants, à la lutte à ce point, à ce point
impossible d'assurer ces mesures que
nous sommes heureux de les voir courtes
à nos idées sur ce point, et reconnaître
qu'ils ont eu bien tort de combattre cette
politique en 1888. Je leur en offre mes
félicités. Qu'ils me permettent tout-
efois d'observer que la loi sur le venin, qui
est à Ottawa, n'a pas été si utile qu'ils
le prétendent. L'hon. procureur gé-
néral, en 1892, obtint alors le réajustement
du subside fédéral et en mettre le profit
dans la caisse, puisqu'il leur fallait tant
d'argent, plutôt que d'imposer l'odieuse
taxe directe sur notre peuple. Le peu-
ple les chassa pour cela ; c'est bien pénible,
mais c'est inévitable. Le peuple va les
renvoyer chez eux, et nous remettra en
main le pouvoir dont ils nous ont spoliés.
Espérons la question du réajustement du
subside fédéral sera facile à résoudre.

Ces messieurs savent bien que le réajus-
tement aura lieu quand les élections ;
ils le veulent donc à tout prix, et c'est
pourquoi ils ont fait l'excution de ce
jeu de mots par eux. Il en sera de cette
question comme de celle du Manitoba. Ces
honourables messieurs, bras dessus bras
dessous avec les "magiciens de l'ouest", se
sont bien trompés pour rendre justice
aux catholiques du Manitoba ; on avait
affirmé qu'ils étaient sincères, et que le peu-
ple était dupé. Les catholiques du Mani-
toba, les catholiques de toutes sortes
pour hommes, femmes et enfants ont
sacrifiés à moitié de la pièce courante.
Entrer à cet égard ? Ça ne coûte rien
pour visiter.

Une excellente occasion

Cherchez l'homme adonné, la société
Veilleux & Langlois, marchands de chaus-
sures, rue St-Joseph, est dissoute, et M.
Veilleux continue seul les affaires au
même pôle.

M. Veilleux a décidé d'écouler tout le
stock actuellement en magasin, à des prix
très réduits, à dessein de faire de grands
sacrifices. Les chaussons de toutes sortes
pour hommes, femmes et enfants sont
sacrifiés à moitié de la pièce courante.
Entrer à cet égard ? Ça ne coûte rien
pour visiter.

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

DISCOURS

— DR —
M. GLADU, M. P.P.

Sur l'adresse en réponse au
discours du Trône, en
réponse à l'hon. M.
Pelletier, procu-
reur général

M. l'Orateur,

Nous entendions hier soir l'hon.
procureur général terminer sa haran-
gue en réponse à l'éloquent et victo-
rieux plaidoyer de mon honorable
ami le député de l'Islet, en répétant
bien fort ce que son chef, l'hon. pre-
mier ministre, avait dit et répété
avant lui : nous sommes un gouver-
nement d'action et de décision, nous
voulons marcher de l'avant, et nous
montrons dignes de la confiance du
peuple.

Ces paroles dans la bouche d'un
ministre du gouvernement inerte et
stérile que nous avons depuis 1892,
nous peignent bien ces serviteurs qui
ont passé dans l'oisiveté le temps du
travail dont ils retirent le salaire, et
qui, lorsqu'ils voient arriver le ma-
ître, se mettent vivement à l'ouvrage,
et tâchent de le persuader qu'ils lui
font une besogne bien profitable.

Ces messieurs n'ont pas la fran-
chise d'un serviteur que son maître
avait trouvé endormi dans son champ
aux côtés de son compagnon de tra-
vail ou plutôt d'oisiveté. Le maître
se nommait M. Mongeon et les deux
endormis Soulières et Brodeur. Le
maître les réveille tous deux, et dit à
Soulières : — "Que faites-vous là ?"
Soulières répond : — "Je ne fais rien,
M. Mongeon." Et vous, Brodeur ? —
"J'aide à Soulières, M. Mongeon."

L'approche des élections réveille
ces messieurs, mais le peuple a vu
dormir et leur compte est tout tiré.

L'honorable procureur général,
dans des termes quelque peu acerbes,
paraissait anxieux de savoir quelles
œuvres mémorables l'hon. chef de
l'opposition aurait jamais accomplies
qui puisse être comparées aux sien-
nes.

Je m'empresse de le rassurer et de lui
dire que dans toute la carrière de l'hon.
chef de l'opposition, si bien remplie par des
travaux utiles, sérieux et profitables au
pays, et si bien caractérisée par sa droiture
en politique et sa fidélité aux principes, il
n'y a rien de comparable à tout ce qui a
déjà rendu célèbres à tant d'autres titres
l'hon. Procureur Général, pourtant si jeune
encore.

Et quand l'hon. ministre nous parle si
orgueilleusement de sa Balance sheet, s'il
veut bien m'en croire, il ne la mettra pas
en parallèle avec celle de l'hon. chef de
l'opposition, car il aurait plus à y perdre
qu'à y gagner.

Je passe en passant : l'abolition du
double mandat, qui était une tache bien
nuisible dans notre constitution ; la loi
concernant les dépôts judiciaires et volon-
taires, qui a mis à l'abri des défections
des valeurs énormes au profit des mineurs,
créditeurs, et autres ; la proposition en cours
civil pourvoyant à l'ennéagement des
devoirs coutumiers et servitudes, proté-
geant le public contre ces charges latentes,
cause antécédente de tant de procès et de
pertes considérables ; la législation concer-
nant l'exploitation des mines ; la loi abo-
lissant la continuation de commerce, et qui
pourrait citer bien d'autres œuvres bien-
faites, dues, comme celle-ci, au travail
et au mérite de l'honorable chef de l'opposi-
tion, mais en voilà assez pour calmer les
nerfs de l'hon. procureur général.

L'hon. ministre a cru faire un point
formidable contre l'hon. chef de l'opposi-
tion, en disant que l'hon. procureur gé-
néral, dans sa harangue, avait dit qu'il
jetait un peu de venin, un certain rap-
port datant de 20 ans passés dans lequel
la majorité d'un comité avait déclaré que
le gouvernement dont faisait partie
l'hon. chef de l'opposition, se serait, sans
doute, trompé dans l'appréciation de la
valeur de la loi sur le venin, en acceptant
pour prix d'une créance qu'il avait sur cette
ferme, une somme inférieure à la valeur de
cette créance, mais l'hon. procureur gé-
néral devrait savoir ce que tout le monde sait,
que cette ferme qui était dans le commerce
a été vendue plus tard, à un prix tellement
élevé, que le gouvernement n'aurait pas
eu à regretter, par la transaction qu'il avait
faite, une somme beaucoup plus considéra-
ble que celle qu'il aurait perdue sur sa
créance, s'il avait attendu plus tard pour la
percevoir, comme la majorité du comité
l'a alors prétendu. En sorte, l'erreur dans
cette affaire n'est pas dans l'appréciation
de la valeur de la loi sur le venin, mais
l'honorable chef de l'opposition n'a pas
gouverné dans l'intérêt du pays, mais bien
par la majorité d'un comité dont la décision
s'est trouvée infirmée par la vente sub-
séquente de la ferme Gowen que je viens de
rapporter.

Le dernier trait lancé contre la personne
du chef de l'opposition, c'est qu'il
avait eu qu'on avait tort de le comparer à
l'hon. M. Laurier. L'hon. ministre aurait
pu être la modestie de vouloir être com-
paré au grand et noble chef du parti libéral
à Ottawa ? Ce que nous savons, et procla-
mons avec joie, c'est que notre distingué
chef est à Québec, ce qu'on ne peut pas
dire à Ottawa, un patriote éclairé, sans
pourtant sans tache et sans reproche ; et je
souhaitais à leurs contempteurs de mériter
qu'on en dise autant d'eux-mêmes.

C'était beau d'entendre l'hon. Procureur
Général faire appel à notre générosité et
nous prier, au lieu de nous battre, de nous
unir, c'est-à-dire, de nous unir à lui et à
ses collègues pour obtenir un réajustement
du subside fédéral ; c'était beau surtout
pour nous qui pouvions contempler à notre
aise nos adversaires rendant hommage à
notre politique et se jetant à nos pieds
pour nous supplier de les aider, eux si im-
puissants, à la lutte à ce point, à ce point
impossible d'assurer ces mesures que
nous sommes heureux de les voir courtes
à nos idées sur ce point, et reconnaître
qu'ils ont eu bien tort de combattre cette
politique en 1888. Je leur en offre mes
félicités. Qu'ils me permettent tout-
efois d'observer que la loi sur le venin, qui
est à Québec, ce qu'on ne peut pas
dire à Ottawa, n'a pas été si utile qu'ils
le prétendent. L'hon. procureur gé-
néral, en 1892, obtint alors le réajustement
du subside fédéral et en mettre le profit
dans la caisse, puisqu'il leur fallait tant
d'argent, plutôt que d'imposer l'odieuse
taxe directe sur notre peuple. Le peu-
ple les chassa pour cela ; c'est bien pénible,
mais c'est inévitable. Le peuple va les
renvoyer chez eux, et nous remettra en
main le pouvoir dont ils nous ont spoliés.
Espérons la question du réajustement du
subside fédéral sera facile à résoudre.

Ces messieurs savent bien que le réajus-
tement aura lieu quand les élections ;
ils le veulent donc à tout prix, et c'est
pourquoi ils ont fait l'excution de ce
jeu de mots par eux. Il en sera de cette
question comme de celle du Manitoba. Ces
honourables messieurs, bras dessus bras
dessous avec les "magiciens de l'ouest", se
sont bien trompés pour rendre justice
aux catholiques du Manitoba ; on avait
affirmé qu'ils étaient sincères, et que le peu-
ple était dupé. Les catholiques du Mani-
toba, les catholiques de toutes sortes
pour hommes, femmes et enfants ont
sacrifiés à moitié de la pièce courante.
Entrer à cet égard ? Ça ne coûte rien
pour visiter.

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

21 n-18

L'ELECTEUR



Mais si vous désirez faire votre lavage et votre netto-
yage d'une manière facile, prompt et économique—alors vous
emploierez la Pearlina. Il n'y a rien, parmi les choses que l'on
puisse employer sans danger pour laver, qui puisse lui être
comparé.

DES MILLIONS emploient maintenant LA PEARLINE

Automne 1896

Les sousignés ont toujours, comme d'habitude, un très beau choix de marchan-
dises de la plus haute nouveauté, telles que Robes à la mode, à costumes et à man-
teaux, serges, Crêpons plissés et cashmires pour robes, ainsi que toutes les garni-
tures qui s'y adaptent et un assortiment complet de marchandises pour l'usage des
familles.

Département des messieurs :

Stock complet de tweeds pour habitements, étoffes pour pardessus d'automne
et d'hiver, chemises, cravates, chemises, gants, chapeaux, calottes, imperméables
valises, portemanteaux, parapluies etc.

Département de Hards :

Ce département est des mieux équipés, nous venons de recevoir un assortiment
considérable d'habillements et pardessus pour hommes, garçons et enfants.

Un grand choix de : Tapis, prélatins, toiles à chaises, pèles et garnitures, rideaux
portières etc.

PELLETERIES

Robes de carilles, CAPOTS de pelletterie, casques etc.

Un tailleur expérimenté à l'établissement et toutes commandes sont garanties
fin par.

Aussi un tailleur pour costumes et manteaux de dames.
Venez faire une visite et vous convaincrez par vous-mêmes que ce n'est pas une
réclame banale.

ED. BELANGER & CIE, 29 rue Notre-Dame
Basse Ville Québec

Grande réduction

Cheveux! Cheveux!

Agence pour les

Perruques et
Coutures en
Cheveux

DE BORDEN

Pas de natte. Pas de fil de
fer

Venez et voyez vous-
même

J. A. LAPOINTE & CIE

PERRUQUIERS ET PARFUMEURS

Tel 776. 21 oct. 6 m. s.

No 231 rue St-Jean, Québec

MODES DE PARIS

— POUR —
L'AUTOMNE

G. R. RENFREW & Cie

35-37 rue Buede

viennent justement de de l'étranger

Magasin à louer

Le magasin à deux étages du bloc Guay
étant le No 13 de la rue Notre-Dame et le
logement du troisième étage avec entrée
sur la Côte de la Montagne. Possession
immédiate. S'adresser au
Crédit-Foncier Franco-Canadien.
11 nov. 2 s.

chaleureux, l'assertion de l'honorable dé-
puté de l'Islet, que les adversaires de feu
l'hon. M. Mercier l'avaient présenté et fait
mourir ; et l'honorable messieurs s'est écrié :
"Ce sont ses amis qui l'ont trahi et con-
duit au tombeau." Je m'accorde sur ce
point avec l'honorable ministre. Comme
autrefois une victime au nom de laquelle
tous les fronts se courbent, l'hon. M. Mer-
cier a été trahi par l'un des siens, et livré
à ses ennemis ; et celui qui l'a trahi et
livré, l'honorable procureur général le com-
mence, qui tout en disant : "C'est un tra-
ître et livra à la régule de lui toutes les faveurs
et lui en a prouvé sa reconnaissance en
aidant tous les jours ses ennemis à terrer
sa grande mémoire."

Victor Hugo a écrit un jour : "Seigneur
délivre moi de mes amis." "Pardieu ! Dieu
qui l'hon. M. Mercier est mort assez de
cette parole avant de placer sa confiance en
un commissaire dont l'amitié lui a été si
funeste."

"Tout le monde dit, avec raison, que le
gouvernement prive de représentants les
quatre comtés de Jacques Cartier, Chambly,
Québec et Hochélaque, parce qu'il est de
d'être battu à plate couture. L'hon.
ministre pour nous faire croire le contraire,
nous citait hier l'élection par ac-
clamation de M. A. Water ; mais son
honorable collègue a en la loyauté de dé-
mentir d'avance la vantardise du procureur
général, car il a admis sur le lustre, le
four du monde, que tout en disant : "C'est un
trahissement, il le devait à la complai-
sance et à la courtoisie du parti libéral."

Il paraît que les membres du gouver-
nement sont décidés à faire leur conversion.
Pour des pêcheurs end

